

Une étude analyse les crimes contre la nature et leurs conséquences

L'Universidad Carlos III de Madrid (UC3M) a réalisé une étude dans laquelle sont abordés les crimes contre la nature sous l'angle du droit international. Cet article est basé sur la guerre d'Irak entre 2014 et 2017 et a été publié dans la revue scientifique internationale *Crime, Justice and Social Democracy*.

Montserrat Abad, professeure du département de droit international, de droit ecclésiastique et de philosophie du droit à l'UC3M, a étudié les crimes ayant des conséquences environnementales commis par DAECH en Irak lors du dernier conflit armé. L'article adopte une approche critique du manque de clarification officielle des crimes environnementaux.

« L'étude examine les principaux paramètres qui conditionnent des environnements tels que celui de l'Irak, en proie au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la superposition de couches de violence, ainsi qu'à d'autres problèmes politiques, économiques et sociaux, afin d'examiner comment le droit (notamment le droit international) peut avoir un effet catalyseur positif », explique la chercheuse. Dans cette optique, les organismes qui pourraient être chargés de faire des recherches sur les crimes environnementaux commis par DAECH sont étudiés. « Le groupe terroriste a pratiqué une politique de la terre brûlée dans les territoires dont il se retirait à la suite de sa défaite », note Abad.

Elle analyse également les principaux obstacles et les voies juridictionnelles qui peuvent être utilisées pour obtenir justice dans le cadre de ce type de crime, en soulignant que toute cette question se situe dans une zone de convergence entre de multiples secteurs juridiques : droits de l'homme, droit de l'environnement, droit des conflits armés, droit pénal international, responsabilité internationale et justice transitionnelle, entre autres. « Cette intersection de domaines juridiques est source de complexité, mais aussi de nouvelles possibilités. En particulier, la relation entre la nature et la justice transitionnelle mérite d'être explorée plus profondément, afin de faire progresser le droit à la vérité d'une manière complète et de s'assurer qu'une perspective pro-nature commence à prendre un caractère transversal », déclare l'auteure.

Le principal résultat de cette recherche est qu'il existe un organisme officiel, appelé UNITAD, créé par le Conseil de sécurité des Nations unies en 2017 pour enquêter sur les crimes d'atrocités de masse en Irak, qui serait encore à temps pour entreprendre une recherche sur les conséquences environnementales du dernier conflit armé dans le pays. « Étant donné que cet organisme a été créé dans le but de recueillir et de préserver les preuves des crimes commis par DAECH afin de promouvoir sa responsabilité, il devrait jouer un rôle crucial dans les enquêtes sur les crimes contre la nature, dont certains seraient liés à la commission d'un génocide contre les Yézidis. Ce travail d'enquête de l'UNITAD remplirait plusieurs fonctions essentielles : il favoriserait la prise de conscience, tout en contribuant à éviter l'impunité et à garantir une réparation adéquate. En définitive, l'action de l'UNITAD pourrait générer une réaction en chaîne qui contribuerait à criminaliser le crime d'écocide au niveau international et à le traduire en justice », souligne Montserrat Abad.

L'étude fait appel à la nécessité d'une approche holistique des crimes commis contre la nature (qui inclut les êtres humains) à travers le cas irakien. Les résultats de cette recherche peuvent être appliqués à d'autres scénarios post-conflit dans le but de prévenir un autre cycle de conflit armé ou de terrorisme. « Il est essentiel d'adopter une vision globale et de tenir compte du fait que la nature est un bien commun pour les générations futures. Ce n'est que lorsque les organismes officiels relèveront ce défi et travailleront en conséquence que des progrès qualitatifs pourront être réalisés », conclut-elle.

Référence bibliographique : Abad Castelos, M. (2023) "Towards a Holistic Consideration of Crimes Against Nature Committed in Times of Armed Conflict : A Critical Approach to the Case of Iraq", *International Journal for Crime, Justice and Social Democracy*, 12(3), pp. 77-92. doi : 10.5204/ijcjsd.2707.